



Versement

1449 W 1-32

Identification :

Intitulé/ Analyse : Anciens combattants de la seconde guerre mondiale, délivrance de titres : dossiers individuels (carte du combattant au titre de la Résistance, carte du combattant volontaire de la Résistance, titre de reconnaissance de la Nation, réfractaires ou contraints au service du travail obligatoire).

Dates extrêmes : 1928 - 2005

Importance matérielle : 3,75 ml

Contexte

Service producteur: Service départemental de l'office national des anciens combattants

Service versant : Service départemental de l'office national des anciens combattants

N° d'entrée du versement : 55200

Date d'entrée du versement: 28/03/2006

Conditions d'accès aux documents

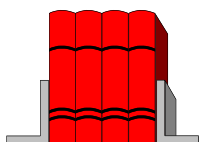
Début communicabilité: 01/01/2047

Fin communicabilité: 01/01/2056

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire: Février 2008

Auteur de l'inventaire : Françoise Langlois



Présentation

Présentation du contenu du versement

Les dossiers individuels des combattants de la seconde guerre mondiale décédés ont fait l'objet d'un tri conforme à la circulaire AD 2000-3 du 26 octobre 2000 : les dossiers individuels d'attribution de titre ont été éliminés, à l'exception, des dossiers d'attribution de la carte du combattant au titre de la résistance, des dossiers des combattants volontaires de la Résistance, des dossiers d'attribution du titre de reconnaissance de la Nation, des dossiers individuels des réfractaires au STO et des dossiers individuels des personnes contraintes au STO.

Les informations contenues dans les dossiers individuels d'attribution de cartes d'anciens combattants éliminés sont pour l'essentiel reportées dans le fichier alphabétique des anciens combattants conservé par les services de la direction départementale de l'office national des anciens combattants.

Le présent bordereau de versement, pour des raisons de protection du secret de la vie privée, ne mentionne que les premières lettres des patronymes concernés. Pour toute demande de consultation d'un dossier individuel, il convient de se rapprocher du président de salle de lecture qui dispose d'un état nominatif des dossiers individuels.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. A ce titre, certains documents sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 3 janvier 1979 en vertu des articles 6 et 7.

Le livre II du code du patrimoine fixe un délai de droit commun de trente ans et des délais spéciaux -suivant le contenu du document- de 60 et 100 ans à compter de la date du document ou de 120 et 150 ans à compter de la date de naissance de la personne.

Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

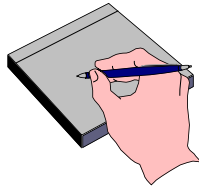
Conditions d'accès au fonds

Les dossiers individuels sont librement communicables après un délai fixé à 50 ans à compter de la dernière pièce figurant dans le dossier.



Plan de classement

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1 - 26	Dossiers individuels des anciens combattants décédés avant 2005.	1934 - 2004
27 - 32	Dossiers individuels anciens combattants décédés depuis 2005.	1934 - 2005



Annexes

Dossier individuel type :

- Documents concernant l'identité de l'allocataire du titre : photocopie de la carte nationale d'identité, passeport, fiche individuelle d'état civil, bulletin de naissance, carte de rapatrié, carte d'invalidité, photo d'identité.
- Documents concernant la position militaire ou civile de l'allocataire du titre : certificat de travail, certificat d'appartenance à la Résistance, certificat d'appartenance aux FFI (forces françaises de l'intérieur), certificat de désertion, déclaration manuscrite de réquisition, copie de fiche de démobilisation, certificat de position militaire, laissez-passer.
- Documents concernant les démarches de demande d'attribution de titre : formulaire de demande, notification de décision préfectorale ou ministérielle.

1449 W	Patronymes	Dates extrêmes	Communi- cabilité
1 - 26	Dossiers individuels des anciens combattants décédés avant 2005		
1	AGL à BARD	1945-2001	01/01/2052
2	BARR à BOS	1940-2002	01/01/2053
3	BOU à BRIF	1940-2000	01/01/2051
4	BRIO à CHAME	1944-2001	01/01/2052
5	CHAMO à COLL	1941-2000	01/01/2051
6	COLL à DELI	1941-1996	01/01/2047
7	DEM à DUC	1945-2004	01/01/2055
8	DUCO à FLE	1942-2001	01/01/2052
9	FOR à GAT	1945-2002	01/01/2053
10	GAU à GRIS	1947-2004	01/01/2055
11	GRIV à HER	1945-2002	01/01/2053
12	HEU à JOL	1944-2000	01/01/2051
13	JOS à LAC	1941-1998	01/01/2049
14	LAD à LEB	1941-2001	01/01/2052
15	LEC à LEV	1934-2004	01/01/2055
16	LHE à LYE	1929-2003	01/01/2054
17	MAC à MAR	1940-2004	01/01/2055
18	MAS à MON	1929-2000	01/01/2051
19	MOR à NUN	1941-2004	01/01/2055
20	OBE à PIA	1934-1997	01/01/2048
21	PIE à PRU	1940-2004	01/01/2055
22	PUT à ROG	1943-2004	01/01/2055
23	ROM à SIN	1940-2003	01/01/2054
24	SOL à THI	1940-2001	01/01/2052
25	THI (suite) à VER	1928-2004	01/01/2055
26	VER (suite) à ZWA	1940-2004	01/01/2055
27 - 32	Dossiers individuels des anciens combattants décédés depuis 2005		
27	AIM à CARR	1942-2005	01/01/2056
28	CART à DRI	1945-2005	01/01/2056
29	DRO à GRU	1943-2005	01/01/2056
30	GUI à MAU	1940-2003	01/01/2054
31	MIZ à REJ	1945-2005	01/01/2056
32	REN à ZUM	1934-2005	01/01/2056